

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3184

24 novembre 2015

SOMMAIRE

3S Immo S.A.	152828	Tangible Assets Specialized Partners S.C.A., SICAV-SIF	152810
42 Consulting Luxembourg S.à r.l.	152829	Temco Euroclean Luxembourg	152796
7 Moorgate S.à r.l.	152823	Texel Investments S.à r.l.	152794
Adana S.à r.l.	152807	The New Generation Dance Arts A.s.b.l.	152795
Aragonite Properties S.à r.l.	152794	The New Generation Dance Arts & The Unity Crew A.s.b.l.	152795
Bartok Capital S.A. S.P.F.	152786	Ticino Immobilière S.A.	152796
Campo Mio S.à r.l.	152820	TIMONE Multi-Asset - Single Manager	152799
Carida S.à r.l.	152817	Toiture Rosch S.à r.l.	152799
Delos Luxco 2 S.à r.l.	152789	Toiture Rosch S.à r.l.	152807
EDF Partnerschaft SCSp	152816	Topaze S.A.	152810
Engel und Sonntag Immobilien GmbH	152830	Top Twenty S.à r.l.	152807
ERFCO S.A.	152799	Tradegro S.à r.l.	152795
Evolv S.à r.l.	152824	TradeRisks (Luxembourg) S.à r.l.	152796
Floriva Invest S.A.	152828	TSC Property Holding S.à r.l.	152810
G-Antilles Holding Sàrl	152796	VATit (Luxembourg) S.à r.l.	152810
HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l.	152825	Wagner City Immo 4 Sàrl	152816
HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.	152825	WAT Editions S.à r.l.	152817
Plastique 99 S.A.	152795	Wecker LWL-Technik Luxembourg G.m.b.H.	152812
Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l.	152812	Wecker LWL-Technik Luxembourg G.m.b.H.	152812
SL Events S.à r.l.	152829	Weinstadt S.à r.l.	152812
Société d'Investissement et de Développement Economique Familial S.A.	152831	Whale Holdings S.à r.l.	152817
Society International S.A.	152792	Winch Venture S.A.	152820
Solar S.A.	152831	Workplace Options Finance, S.à r.l.	152816
SQLI Luxembourg S.A.	152786	WPH Dallion I S.à r.l.	152820
Stam Re III	152789	WT 9 - SICAV-FIS	152820
Struwelbuscht s.à r.l.	152789	WWRD Luxco S.à r.l.	152823
Summum Spf S.A.	152792	Xerox Financial Services Belux	152823
SVL S.à r.l.	152792	Yacht Support Group S.A.	152824
SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagentur, mbH, s.à r.l.	152792	Yambasouleymane S.à r.l.	152823
Syndic Sàrl	152831	Zabaleta Holding S.A.	152825
Tangible Assets Investments S.C.A., SICAV- SIF	152810	Zephyr International S.à r.l.	152825
		Zimmer Investment, s.à r.l.	152825
		Zoubra Management Sàrl	152828

SQLI Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015162545/9.
(150179782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Bartok Capital S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.
Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 188.717.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-four of September.
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Bartok Capital S.A. S.P.F., a public limited company (société anonyme) company under the form of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.717, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary than residing in Redange-on-Attert, on July 14th, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2583 of September 24th, 2014. The articles of association of the Company were amended on July 23th, 2015 by a deed of Maître Martine SCHAEFFER prenamed, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2583 of September 22nd, 2015

The meeting was opened with Mr. Alessandro PARAFIORITI, private employee, residing professionally at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alessandro PARAFIORITI, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of share capital by an amount of two million euro (EUR 2.000.000,-), in order to bring it from its current amount of four million euro (EUR 4.000.000,-) to six million euro (EUR 6.000.000,-) by a contribution in cash,

without the issuance of new shares but by the increase of the nominal value of the existing shares in the Company from a nominal value of two hundred euros (EUR 200,-) for each share to a nominal value of three hundred euros (EUR 300,-) for each share, corresponding to an increase of the nominal value by an amount of hundred euros (EUR 100,-) for each share;

2. Subsequent amendment of the article 5, first paragraph;
3. Amendment to the shareholders' register of the Company;
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of two million euro (EUR 2.000.000,-), in order to bring it from its current amount of four million euro (EUR 4.000.000,-) to six million euro (EUR 6.000.000,-) by a contribution in cash,

without the issuance of new shares but by the increase of the nominal value of the existing shares in the Company from a nominal value of two hundred euros (EUR 200,-) for each share to a nominal value of three hundred euros (EUR 300,-) for each share, corresponding to an increase of the nominal value by an amount of hundred euros (EUR 100,-) for each share.

The amount of two million euro (EUR 2.000.000,-) is henceforth at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 5, first paragraph of the article, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed share capital is set at six million euros (EUR 6.000.000,-) represented by twenty thousand (20.000) shares, with a par value of three hundred euro (EUR 300,-) each.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company of such modification in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand one hundred euro (EUR 3.100,-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bartok Capital S.A. S.P.F société anonyme sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familiale (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 188.717, constituée suivant acte du Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-on-Attert, en date du 14 Juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2583 du 24 septembre 2014. Les statuts ont été ensuite modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 23 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2583 du 22 septembre 2015.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Alessandro PARAFIORITI, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alessandro PARAFIORITI, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital social d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) à la somme de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) par apport en numéraire,

sans l'émission de nouvelles actions mais par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes de la Société d'une valeur nominale de deux cent euros (EUR 200,-) par action à une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) par action, qui correspond à une augmentation de la valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action;

2. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe;
4. Modification du registre des actionnaires de la Société;
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) à la somme de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) par un apport en numéraire,

sans l'émission de nouvelles actions mais par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes de la Société d'une valeur nominale de deux cent euros (EUR 200,-) par action à une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) par action, qui correspond à une augmentation de la valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le montant total de deux millions euros (EUR 2.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5, premier paragraphe des statuts, lequel sera dorénavant lu comme suit:

“ **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner ainsi pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à ladite modification dans le registre d'actionnaire de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement trois mille cents euros (EUR 3.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Parafioriti, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 septembre 2015. 2LAC/2015/21858. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164327/153.

(150180195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Stam Re III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAM RE III

Référence de publication: 2015162546/10.

(150178949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Struwwelbuscht s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 7, place Bleiche.

R.C.S. Luxembourg B 57.540.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015162552/14.

(150178810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Delos Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.088.

In the year two thousand fifteen, on the second day of October,

Before Us, Me Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Delos LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 1,012,500.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 197.991;

Iris MIV GP GmbH, a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), having its registered office at c/o Vistra Frankfurt, 28, Westendstraße, 60325 Frankfurt am Main, Germany and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 102218;

Iris MIV MLP UG (haftungsbeschränkt), a German limited liability company, having its registered office at c/o Vistra Frankfurt, 28, Westendstraße, 60325 Frankfurt am Main, Germany and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 102510;

Iris MIV Co-Investment GmbH & Co. KG, a German limited partnership, having its registered office at c/o Vistra Frankfurt, 28, Westendstraße, 60325 Frankfurt am Main, Germany and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRA 48519;

Iris MIV Management-Investment GmbH & Co. KG, a German limited partnership, having its registered office at c/o Vistra Frankfurt, 28, Westendstraße, 60325 Frankfurt am Main, Germany and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRA 48518; and

Delos ManCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 199.130;

all here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange by virtue of proxies given under private seal, which, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Delos LuxCo 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 198.088 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2180, page 104622, on 21 August 2015, whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques KESSELER, aforementioned, dated 26 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2364, page 113462, on 3 September 2015.

The Shareholders, representing the whole corporate capital of the Company and represented as indicated above, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 12,500.-, corresponding to the aggregate nominal value of 1,250,000 shares with a nominal value of EUR 0.01 each held by Delos LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 1,012,500.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 197.991 ("Delos LuxCo 1") in the Company, so as to bring the share capital from its current amount of EUR 112,500.- to EUR 100,000.- by cancellation of those 1,250,000 shares.

Following the share capital reduction, the Shareholders resolve to repay the amount of EUR 12,500.- to Delos LuxCo 1. For the avoidance of doubt, the Shareholders note that no share premium paid by Delos LuxCo 1 to the Company is repaid.

Second resolution

The Shareholders, via their proxyholder, hereby expressly declare to waive any and all rights that they have to participate at the capital reduction referred to here above and to waive their right to have a number of their shares, pro rata to their shareholdings in the Company, cancelled.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) divided into ten million (10,000,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux octobre,

Par devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Delos LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.012.500,- et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.991;

Iris MIV GP GmbH, une société allemande à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à c/o Vistra Frankfurt, 28, Westendstraße, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculé auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main sous HRB 102218;

Iris MIV MLP UG (haftungsbeschränkt), une société allemande à responsabilité limitée, ayant son siège social à c/o Vistra Frankfurt, 28, Westendstraße, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculé auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main sous HRB 102510;

Iris MIV Co-Investment GmbH & Co. KG, un limited partnership allemand, ayant son siège social à c/o Vistra Frankfurt, 28, Westendstraße, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculé auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main sous HRA 48519;

Iris MIV Management-Investment GmbH & Co. KG, un limited partnership allemand, ayant son siège social à c/o Vistra Frankfurt, 28, Westendstraße, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculé auprès du registre commercial de la cour locale de Frankfurt am Main sous HRA 48518; et

Delos ManCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du GrandDuché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.130;

toutes représentées ici par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu des procurations sous seing privé, lesquelles, signées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Delos LuxCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.088 (la "Société"), constituée par un acte rédigé par Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2180, page 104622, le 21 août 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte rédigé par Maître Jacques KESSELER, prénommé, en date du 26 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2364, page 113462, le 3 septembre 2015.

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentés comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 12.500,-correspondant à la valeur nominale des 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune détenues par Delos LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.012.500,- et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.991 ("Delos LuxCo 1") dans la Société, afin de réduire le capital social de son montant actuel de EUR 112.500,- à EUR 100.000,- par l'annulation de ces 1.250.000 parts sociales.

Suite à la réduction du capital social, les Associés décident de rembourser le montant de EUR 12.500,- à Delos LuxCo 1. A toutes fins utiles, les Associés notent qu'aucune prime d'émission payée par Delos LuxCo 1 à la Société n'est repayée.

Deuxième résolution

Les Associés déclarent ici expressément par leur mandataire de renoncer à chacun et tous les droits qu'ils ont de participer à la réduction de capital dont il est fait référence ci-dessus ainsi qu'à leur droit à avoir leurs actions annulées proportionnellement à leur détention dans la Société.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Dont acte, fait et passé à Pétange, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015163679/138.

(150180756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Summum Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.972.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015162553/14.

(150179205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

SVL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 48.289.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 02/10/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015162554/10.

(150179482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagentur, mbH, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 44, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.027.

AUSZUG

Die am 31. Dezember 2014 abgeschlossene Jahresbilanz wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162555/11.

(150179632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Society International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 122.603.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCIETY INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 122.603, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 9 février 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1379 du 6 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur VAN CAUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

qui désigne comme secrétaire Flora GIBERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit également comme scrutateur Madame Marie Immacolata FLORANGE, employée, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Décision de mettre la Société en liquidation;
3. Décharge des administrateurs et du commissaire jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, la société à responsabilité Van Cauter-Snauwaert & Co S. à r.l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 52.610.(le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, F. GIBERT, M. I. FLORANGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 septembre 2015. 1LAC/2015/30580. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163402/73.

(150180498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Texel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Texel Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015162560/12.

(150179791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Aragonite Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7210 Helmsange, 1, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 196.175.

L'an deux mille quinze,

le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée KITTY MUSIC S.à r.l., avec siège social à L-7210 Helmsange, 1, rue de l'Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.939,

ici représentée par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Aragonite Properties S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et de sociétés à Luxembourg sous le numéro B 196.175 (NIN 2015 24 17 692).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 avril 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1127 du 30 avril 2015.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée KITTY MUSIC S.à r.l., prénommée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Helmsange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Helmsange. ».

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-7210 Helmsange, 1, rue de l'Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164271/42.

(150180167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

**The New Generation Dance Arts A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. The New Generation Dance Arts & The Unity Crew A.s.b.l.).**

Siège social: L-9258 Diekirch, 48, rue Kowalsky.

R.C.S. Luxembourg F 10.330.

Art 1^{er} . L'association porte la dénomination de The New Generation Dance Arts A.s.b.l.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de deux.

Chiara ANTUNES

Présidente

Référence de publication: 2015162561/12.

(150179952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Tradegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.807.

Les statuts coordonnés au 18 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015162562/11.

(150179221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Plastique 99 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 69.204.

EXTRAIT

- Il résulte du conseil d'administration (le «Conseil») tenu le 17 septembre 2015 que:

* La nomination de Mr. Samir EL MOUSSAOUI, en tant que Président du conseil d'administration a été prise en compte à partir de la date du Conseil.

- Il résulte de l'assemblée générale (l'«Assemblée») tenu le 5 octobre 2015 que:

* La démission de Mr. Fabio MASTROSIMONE, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée;

* La démission de Mr. Marco LAGONA, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date du Conseil;

* La nomination de Mr. Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1977 à Dieppe (France), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date du Conseil, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021;

* La nomination de Mr. Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021,

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Samir EL MOUSSAOUI, Administrateur et Président du conseil d'administration,

- Mr. Eddy DOME, Administrateur

- Mr. Stéphane HEPINEUZE, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Plastique 99 S.A.

Représentée par Mr. Samir EL MOUSSAOUI

Administrateur et Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2015164156/31.

(150180272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

TradeRisks (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.765.

Je, soussigné, Barry Black, démissionne par la présente du mandat de gérant de la Société avec effet au 27 août 2015.
Luxembourg, le 25/08/2015. Barry BLACK.

Référence de publication: 2015162563/9.

(150178865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Temco Euroclean Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 164.421.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Pascal Pierre gérant technique que sa nouvelle adresse est comme suit: 10, rue Charles Bernhoeft L-1240 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour TEMCO EUROCLEAN LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s. à r.l.

Référence de publication: 2015162571/13.

(150179001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Ticino Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 141.387.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2015162574/12.

(150179781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

G-Antilles Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.628.

This thirtieth day of September two thousand fifteen before me, Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 13 Route de Luxembourg L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

Mr. Atila Türkmen, born in Ankara, Turkey, on 7 February 1950 (the "Member"), being the sole member of:

G-Antilles Holding SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered and business offices at 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under registration number B 196628, converted into and continued as a Luxembourg company on 30 April

2015 pursuant to a deed executed before Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 1689 of 8 July 2015, the articles of association of which have not been amended since (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared:

- to have reviewed the common draft terms of cross-border merger dated 20 July 2015, drawn up by the respective management and administrative bodies of the Company and T Moda Investments B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, with address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register under number 30104036 (the "Absorbing Company" and together with the Company, the "Merging Companies"), published in the Mémorial C, No. 1868 of 27 July 2015 (the "Merger Proposal");

- that the Member, as sole member of the Company, and the Company, as sole shareholder of the Absorbing Company, agreed and confirmed that the respective management and administrative bodies of the Merging Companies are not required to draw up explanatory reports on the Merger Proposal, nor to inform anyone of any change in the assets and liabilities of the Merging Companies between the date of the Merger Proposal and the date of the decisions on the merger and that no examination of the Merger Proposal by an auditor or other independent expert is required;

- that all of the documents required to be made available at the registered office of the Company pursuant to article 267 of the Act of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, have indeed been made available at the registered office at least one month before the date hereof;

- that the Member, as sole member of the Company, and the Company, as sole shareholder of the Absorbing Company decided that the documents described under points c), d) and e) of article 267 of the Act of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, shall not be required; and

- that the Merging Companies have not issued any securities other than shares.

Thereupon, an extraordinary general meeting of the Company was held (it being understood that the Member had waived its right to prior notice of the meeting) and the person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Member, acting as sole member of the Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, resolved:

1. that the Merger Proposal, including the annexes thereto, and the merger contemplated thereby, be and are hereby approved and to merge the Merging Companies accordingly (so that the Company ceases to exist and all of its assets and liabilities are transmitted to the Absorbing Company by universal title by operation of law); and

2. that the shares in the Company shall be cancelled and that in exchange for the cancelled shares, the Absorbing Company will allot 12,500 fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each to the Member (each such share a "New Share" and all such shares the "New Shares"), who will thereby become the shareholder of the Absorbing Company. The Member will receive one New Share in exchange for each share in the Dissolving Company (1:1 exchange ratio) and there will be no cash compensation. The New Shares will carry the relevant rights, including the right to participate in the profits and voting rights, as from the date of merger.

Attestation

I, the undersigned notary, attest to the existence and the validity of the Merger Proposal and to the proper completion of the pre-merger legal acts and formalities required of the Company.

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Pétange on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente septembre a comparu par-devant moi, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude 13 Route de Luxembourg L-4761 Pétange, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

M. Atila Türkmen, né le 7 février 1950 à Ankara, Turquie, (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

G-Antilles Holding SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500,00 EUR, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre

de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 196628, transformée et prorogée en une société luxembourgeoise le 30 avril 2015 suivant acte passé devant moi, Maître Blanche Moutrier, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 1689 du 8 juillet 2015, et dont les statuts n'ont pas été modifiés (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- avoir examiné le projet commun de fusion transfrontalière daté du 20 juillet 2015 et établi par les organes d'administration ou de direction respectifs de la Société et de T Moda Investments B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, établie au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 30104036 (la «Société Absorbante» et ensemble avec la Société, les «Sociétés Fusionnantes»), publié au Mémorial C, N° 1868 du 27 juillet 2015 (le «Projet de Fusion»);

- que l'Associé étant l'associé unique de la Société, et la Société étant l'actionnaire unique de la Société Absorbante, ont décidé et confirmé que les organes d'administration et de direction respectifs des Sociétés Fusionnantes ne sont pas tenus d'établir des rapports explicatifs sur le Projet de Fusion ni d'informer quiconque d'une éventuelle modification du patrimoine actif et passif des Sociétés Fusionnantes intervenue entre la date du Projet de Fusion et la date de la prise de décisions sur la fusion et qu'aucun examen du Projet de Fusion par un réviseur d'entreprises ou un autre expert indépendant n'est requis;

- que tous les documents, dont la disponibilité au siège social de la Société Absorbante est requise par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été disponibles au siège social au moins un mois avant la date du présent acte;

- que l'Associé étant l'associé unique de la Société, et la Société étant l'actionnaire unique de la Société Absorbante ont décidé que les documents décrits sous les points c), d) et e) de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas requis; et

- que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis de titres autres que des parts sociales ou actions.

Ceci étant déclaré, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la Société (étant entendu que l'Associé avait renoncé à son droit de convocation préalable) et la comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a décidé:

1. d'approuver le Projet de Fusion, incluant ses annexes, et la fusion proposée par celui-ci, et de fusionner les Sociétés Fusionnantes conformément au projet (afin que la Société cesse d'exister et l'ensemble de son patrimoine actif et passif soit transmis à la Société Absorbante de plein droit et à titre universel); et

2. que les parts sociales de la Société seront annulées et qu'en échange des parts sociales annulées dans la Société, douze mille cinq cent (12.500) actions entièrement libérées sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune seront remises par la Société Absorbante à l'Associé (telles actions ci-après les «Nouvelles Actions» et individuellement une «Nouvelle Action»), qui deviendra de ce fait l'actionnaire de la Société Absorbante. L'Associé recevra une Nouvelle Action en échange de chaque action dans la Société Absorbante (1:1 rapport d'échange) et il n'y aura pas de soulte. Les Nouvelles Actions conféreront les droits pertinents, y compris le droit de participer aux bénéfices et les droits de vote, à partir de la date de la fusion.

Attestation

Moi, notaire soussigné, j'atteste l'existence et la légalité du Projet de Fusion et l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la fusion incombant à la Société.

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015163785/128.

(150180373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

TIMONE Multi-Asset - Single Manager, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 172.596.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015162575/12.

(150179585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Toiture Rosch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 27, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 167.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162578/9.

(150179426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

ERFCO S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 200.457.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

«FASCONTROL S.à r.l.», a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.135,

hereby represented by Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above capacity, has required the notary to establish as follows the articles of association of a public company limited by shares “société anonyme”.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established a company (hereafter the “Company”) in the form of a public company limited by shares (“société anonyme”) under the name of “ERFCO S.A.”.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other address within the municipality of the registered office by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may also acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg and abroad and may lease or dispose of movable property.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may in general grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any other financial, industrial or commercial operations as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 5. The share capital of the Company is set at FORTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EURO (47,200.- EUR) represented by forty-seven thousand two hundred (47,200) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

Transfer of registered or bearer shares shall be inscribed in the register of shareholders or in the bearer shares register.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) single member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision shall be ratified by the next general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will choose among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors but, in his absence, the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the place indicated in the convening notice. No convening notice is needed when all the directors are present and/or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly if at least the majority of its members is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex any other director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

In the event that any director of the Company has an adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction

and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, officers, managers or any other agents who may but are not required to be shareholders. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors.

The director(s) to whom such a delegation has been given shall be called managing director(s).

The delegation in favour of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board to report each year to the general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of two (2) directors, or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 10. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

General meetings of shareholders

Art. 11. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the latter will exert the powers reserved for the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. The annual general meeting of shareholders will be held within the municipality of the Company's registered office or at the place specified in the convening notice on the third Monday of May of each year at 10.00 a.m..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 13. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the Company's share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Accounting year - Distribution of profits

Art. 14. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company. The board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The general meeting of shareholders can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Reference to the law

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2016.

The first annual general meeting of shareholders shall be exceptionally held on 13 February 2017.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, in its capacity as sole shareholder, declares to subscribe all the shares.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of FORTY SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EURO (47,200.- EUR) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The notary, drawing up the present deed, declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately thousand euro five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken, in such capacity as sole shareholder, the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3)

The following have been appointed Directors:

1. Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, born on 22 February 1979 in Messancy (Belgium), professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. Mrs Annabelle GIOVANARDI, employee, born on 28 April 1969 in Briey (France), professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

3. FFA REAL ESTATE LIMITED, a company registered in the Cayman Islands under number CT282606, with registered office at Criquet Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Kyl-1111, Cayman Islands, whose permanent representative is Mr. Georges ROMANOS BOU JAOUDE, Director, born on March 18, 1970 in Ibadan (Lebanon), with address at One FFA Gate, Maarfa 128 Building, Foch Street, Beirut Central District, Beirut (Lebanon).

FFA REAL ESTATE LIMITED is also appointed Chairman of the Board of Directors for the whole duration of its mandate as Director.

Their term of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2021.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed Statutory Auditor:

FASCONTROL S. à r.l., having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.135.

Its term of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2021.

Third resolution

The registered office of the Company is established at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant le soussigné, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«FASCONTROL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, numéro 180.135,

Ici représentée par Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, laquelle, après avoir été signés «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, à requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société») sous la dénomination de «ERFCO S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut également acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger et elle peut louer ou disposer de bien meuble.

La Société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération financière, industrielle ou commerciale ainsi que toute transaction sur des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (47.200,- EUR) divisé en quarante-sept mille deux cents (47.200) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et répondant aux conditions du paragraphe (2) de l'Article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire qui en est le propriétaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires ou dans le registre des actions au porteur comme les pleins propriétaires de ces actions.

Sur demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La cession d'actions nominatives ou au porteur devra être formalisée par une inscription au registre des actionnaires ou au registre des actions au porteur.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent y pourvoir temporairement, une telle décision devant être ratifiée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipements pour conférence vidéo et conférence téléphonique est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibérations, les votes pourront ainsi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas, le vote doit être confirmé par écrit.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans le cas où un administrateur de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

L'administrateur à qui pareille délégation a été donnée sera appelé administrateur-délégué.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des actionnaires des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Lorsque la Société compte un administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 9. La Société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Assemblées des actionnaires

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toute les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société ou au lieu indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 13. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Exercice social - Distribution des profits

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Référence à la loi

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra exceptionnellement le 13 février 2017.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, en sa susdite capacité d'actionnaire unique, déclare souscrire à toutes les actions.

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (47.200,- EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, pré-qualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, agissant ainsi en sa qualité d'actionnaire unique, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3)

Sont nommés Administrateurs:

1. Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, née le 22 février 1979 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. Madame Annabelle GIOVANARDI, employée privée, née le 28 avril 1969 à Briey (France), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

3. FFA REAL ESTATE LIMITED., une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro CT282606, avec siège social à Criquet Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, KY1-1111, Iles Caïmans, ayant comme représentant permanent Monsieur Georges ROMANOS BOU JAOUDE, Administrateur, né le 18 mars 1970 à Ibadan (Liban), avec adresse à One FFA Gate, Maarfa 128 Building, Foch Street, Beyrouth Central District, Beyrouth (Liban).

FFA REAL ESTATE LIMITED est également nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FASCONTROL S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.135.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SCHADECK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22502. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015163734/411.

(150180822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Toiture Rosch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 27, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162579/9.

(150179428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Top Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162581/9.

(150179224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Adana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.360.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of September;

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Ferntree Limited, a company incorporated in accordance with the laws of the Isle of Man under registration number 012150V and with its registered address at 1, Falcon Cliff, Palace Road, GBM- IM2 4LB Douglas, Isle of Man (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Khadigea Klinge, senior legal counsel (the "Proxy-holder"),

by virtue of a power of attorney under private seal given on 10 September 2015,

which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The Sole Shareholder has requested the attorney to state that it is the sole shareholder of Adana S.à r.l. (société à responsabilité limitée), a private limited liability company with registered office in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 174360 (the "Company").

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed, dated 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 512 dated 1 March 2013.

The articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The Proxy-holder declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds 12,500 ordinary shares divided into 10 classes of shares (from class A to J) with a par value of one Euro (EUR 1) each representing the entire share capital of twelve thousand and five hundred EUR (EUR 12,500.-) of the Company. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the appearing party considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waive all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the meeting. Decisions can thus be validly taken on all items of the agenda.

II. The items of the agenda of the meeting on which resolutions are to be passed are as follows:

- 1.- Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).
- 2.- Approve the opening liquidation balance sheet of the Company.

3.- Appointment of Spornium Limited, incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, as the liquidator of the Company (the “Liquidator”).

4.- Grant the Liquidator the widest powers set forth in articles 144 and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “1915 Law”) and the articles of incorporation of the Company, empowering the Liquidator, among other things, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company; to make, in the sole discretion of the Liquidator, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) including the making of any interim liquidation distribution to the Sole Shareholder.

5.- Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening liquidation balance sheet of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Spornium Limited, a limited liability company incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, as the liquidator of the Company, (the “Liquidator”).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator the widest powers set forth in articles 144, and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company and the liquidator is therefore empowered, among other things, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company and in the sole discretion of the Liquidator, to make advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) including the making of any interim liquidation distribution to the Sole Shareholder.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre;

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Ferntree Limited, une société constituée en accord avec le droit de l'Ile de Man, sous le numéro d'enregistrement 012150V et ayant son siège social situé au 1, Falcon Cliff, Palace Road, GBM- IM2 4LB Douglas, Isle of Man (l'“Associé Unique”), ici représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste senior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, (le “Mandataire”),

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 10 septembre 2015;

laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, représenté tel qu'exposé ci-dessus, déclare être l'associé unique de Adana S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174360, (la "Société"), constituée suivant acte notarié, le 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512, daté du 1^{er} mars 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le Mandataire a déclaré et prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient douze mille cinq cent (12.500) parts sociales nominatives (shares) divisées en 10 classes de parts sociales (classes A à J) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500). L'intégralité du capital social de la Société étant représenté lors de la présente assemblée, la comparante se considère comme valablement convoquée et déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiquée au préalable et renonce, par conséquent, à tous les droits et formalités liés à la convocation à l'assemblée. Des décisions pourront par conséquent être prises valablement au sujet de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

II. Les points de l'ordre du jour de cette assemblée sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Dissolution de la Société et décision de placer la Société en liquidation volontaire;
2. Approbation des comptes d'ouverture de la liquidation de la Société;
3. Nomination de Sporagnium Limited, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, sous le numéro d'enregistrement 615637 et ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);
4. Conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges établis dans la loi modifiée du Luxembourg sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 (la «Loi») ainsi que les statuts de la Société, habilitant le Liquidateur, parmi d'autres choses, à réaliser l'actif et régler le passif de la Société aux fins de liquider des affaires de la Société, à effectuer, à sa seule discrétion, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation, incluant la réalisation de distribution de boni de liquidation intérimaire à L'Associé Unique.

4. Divers.

III. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la placer en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes d'ouverture de la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Sporagnium Limited, une société à responsabilité limitée, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, sous le numéro d'enregistrement 615637 et ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges établis dans la Loi et les articles de constitution de la Société, pour liquider la Société, habilitant le Liquidateur, parmi d'autres choses, à réaliser l'actif et régler le passif de la Société aux fins de liquider des affaires de la Société, à effectuer, à sa seule discrétion, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation, incluant la réalisation de distribution de boni de liquidation intérimaire à L'Associé Unique.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 septembre 2015. GAC/2015/7662. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164258/144.

(150180172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Topaze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 178.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162582/9.

(150179099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.265.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2015 que:

Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, a été nommé gérant de type B en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI.

En outre il est à noter que suite à un changement d'adresse Madame Laurence BARDELLI, gérante de type B est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015162585/16.

(150178957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

VATit (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.565.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162601/10.

(150179391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Tangible Assets Investments S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. Tangible Assets Specialized Partners S.C.A., SICAV-SIF).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.752.

In the year two thousand and fifteenth, on the tenth day of September.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was convened an extraordinary general meeting of the shareholders of Tangible Assets Specialized Partners S.C.A., SICAV-SIF, a Luxembourg company in the form of a partnership limited by shares (Société en Commandite par Actions) qualifying as an investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)), incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, above-named, on 7 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 280 on 31 January 2014 (the «Articles»), having its registered office at 28-32, Place de la Gare,

L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number RCS Luxembourg B183.752 (the «Company»), whose articles of association have not been amended since its incorporation,

The meeting was declared open in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 3 pm (Luxembourg time) and presided by Rémi Chevalier, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary Cathie Scalia, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Secretary»).

The meeting elected as scrutineer Priscilla Gehlen, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Scrutineer»).

The board of the meeting formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialised «ne varietur» by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. It appears from the attendance list that ninety-four point twenty-five percent (94,25%) of the share capital of the Company is represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being validly convened. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and vote on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the corporate name of the Company from Tangible Assets Specialized Partners S.C.A., SICAV-SIF to Tangible Assets Investments S.C.A., SICAV-SIF;

2. Subsequent amendment of article 1.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«There is hereby established, among the subscribers and all persons who may become Shareholders hereafter, a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (Société en Commandite par Actions (S.C.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)), established as a specialised investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)) under the name of «Tangible Assets Investments S.C.A., SICAV-SIF» (the «Company»); and

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting resolves to approve the change of the corporate name of the Company from from Tangible Assets Specialized Partners S.C.A., SICAV-SIF to Tangible Assets Investments S.C.A., SICAV-SIF.

Second resolution

The meeting resolves to subsequently amend article 1.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«There is hereby established, among the subscribers and all persons who may become Shareholders hereafter, a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (Société en Commandite par Actions (S.C.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)), established as a specialised investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)) under the name of «Tangible Assets Investments S.C.A., SICAV-SIF» (the «Company».)»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Signé: CHEVALIER, SCALIA, GEHLEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: ILAC / 2015 / 29847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163419/73.

(150180271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Wecker LWL-Technik Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 144.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162607/9.

(150178756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Wecker LWL-Technik Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 144.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162608/9.

(150178762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Weinstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015162609/10.

(150179629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.393.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 168.393, incorporated by deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, on 19 April 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 1379 of 4 June 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, on 30 June 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2349, dated 2 September 2015.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Prospector Offshore Drilling S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register with number B 153.772 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,100 (twenty thousand one hundred United States Dollars) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to payment of a share premium amounting to USD 79,999,900 (seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars);
3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;
4. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,100 (twenty thousand one hundred United States Dollars), by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), subject to the payment of share premium (the “Share Premium”) amounting to USD 79,999,900 (seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of an aggregate amount of USD 80,000,000 (eighty million United States Dollars) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars). The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium, amounting to USD 79,999,900 (seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars). The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 80,000,000 (eighty million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 22 September 2015, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 100 (one hundred United States Dollars) to the share capital;
- USD 79,999,900 (seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars) to the share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association (the second paragraph of article 6 shall remain unchanged) to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand one hundred US dollars (USD 20,100.-), represented by twenty thousand one hundred (20,100) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand five hundred Euros (7,500.- Euro).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 168.393 constituée suivant acte notarié reçu par devant Maître Joseph Wagner, notaire public résidant à Sanem, le 19 avril 2012, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 1379 en date du 4 juin 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par devant Maître Joseph Wagner, notaire public résidant à Sanem, le 30 juin 2015, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 2349 en date du 2 septembre 2015.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Prospector Offshore Drilling S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.772 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), dûment représenté par Régis Galiotto, clerk de notaire, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé par avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.100 USD (vingt mille cent Dollars américains) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 79.999.900 USD (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Dollars américains);

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles actions de la Société par voie d'un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions 2. et 3. qui précèdent; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.100 USD (vingt mille cent Dollars américains), par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission (la «Prime d'Emission») d'un montant de 79.999.900 USD (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Dollars américains), la totalité devant être libérée par voie d'apport en nature par l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant total de 80.000.000 USD (quatre-vingt millions de Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par la voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale totale de 100 USD (cent Dollars américains). L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi conditionnée au paiement de la Prime d'Emission d'un montant de 79.999.900 USD (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars américains). Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au travers de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 80.000.000 USD (quatre-vingt millions de Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration de valeur d'apport en date du 22 septembre 2015, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants en cas d'augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 100 USD (cent Dollars américains) au capital social;
- 79.999.900 USD (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars américains) au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 6 restera inchangé) pour qu'il soit rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille cent US Dollars (USD 20.100,-), représenté par vingt mille cent (20,100) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à sept mille cinq cents Euros (7.500.- Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30830. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164138/188.

(150180579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Workplace Options Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015162612/10.

(150179763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Wagner City Immo 4 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 15, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 165.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 02/10/2015.

Référence de publication: 2015162614/10.

(150178979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

EDF Partnerschaft SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.406.

Rectificatif du dépôt L150179480 portant immatriculation de EDF Partnerschaft SCSp.

L'objet de la société est à lire comme suit:

2.2. L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, sans limitation, et/ou titres de créances ou titres de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

2.4. La Société peut employer tous les instruments et techniques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.6. La Société, qui agit et est représentée par l'Associé Commandité ou toute personne autorisée pour le compte de la Société, peut signer, fournir et exécuter tous les actes, contrats et autres obligations et entreprendre toutes les activités et

transactions qui peuvent, selon le seul jugement de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de mettre en oeuvre les buts et objectifs mentionnés aux clauses précédentes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163719/34.

(150180249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

WAT Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162615/9.

(150179756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Whale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.550.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Référence de publication: 2015162617/10.

(150178724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Carida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.362.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of September;

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Denova Limited a company incorporated in accordance with the laws of Isle of Man under registration number 012068V and with its registered address at 33 - 37 Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1MLB (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Khadigea Kingle, senior legal counsel (the "Proxy-holder"),

by virtue of a power of attorney under private seal given on 10 September 2015,

which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The Sole Shareholder has requested the attorney to state that it is the sole shareholder of of Carida S.à r.l. (société à responsabilité limitée), a private limited liability company with registered office in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 174362 (the "Company").

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed, dated 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 514 dated 1 March 2013.

The articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The Proxy-holder declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds 12,500 ordinary shares divided into 10 classes of shares (from class A to J) with a par value of one Euro (EUR1) each representing the entire share capital of twelve thousand and five hundred EUR (EUR12,500.-) of the Company. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the appearing party considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waive all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the meeting. Decisions can thus be validly taken on all items of the agenda.

II. The items of the agenda of the meeting on which resolutions are to be passed are as follows:

- 1.- Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).
- 2.- Approve the opening liquidation balance sheet of the Company.
- 3.- Appointment of Sporagnium Limited, incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, as the liquidator of the Company (the “Liquidator”).
- 4.- Grant the Liquidator the widest powers set forth in articles 144 and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “1915 Law”) and the articles of incorporation of the Company, empowering the Liquidator, among other things, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company; to make, in the sole discretion of the Liquidator, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) including the making of any interim liquidation distribution to the Sole Shareholder.

5.- Miscellaneous-

III. The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening liquidation balance sheet of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Sporagnium Limited, a limited liability company incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, as the liquidator of the Company, (the “Liquidator”).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator the widest powers set forth in articles 144, and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company and the liquidator is therefore empowered, among other things, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company and in the sole discretion of the Liquidator, to make advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) including the making of any interim liquidation distribution to the Sole Shareholder.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre;

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Denova Limited, une société constituée en accord avec le droit de l'Ile de Man, sous le numéro d'enregistrement 012068V et ayant son siège social situé au 33 - 37 Athol Street, Douglas, Ile de Man, IM1 1MLB (l'“Associé Unique”),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste senior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, (le “Mandataire”),

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 10 septembre 2015;

laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, représenté tel qu'exposé ci-dessus, déclare être l'associé unique de Carida S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174362, (la “Société”), constituée suivant acte notarié, le 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514, daté du 1^{er} mars 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le Mandataire a déclaré et prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient douze mille cinq cent (12.500) parts sociales nominatives (shares) divisées en 10 classes de parts sociales (classes A à J) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500). L'intégralité du capital social de la Société étant représenté lors de la présente assemblée, la comparante se considère comme valablement convoquée et déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiquée au préalable et renonce, par conséquent, à tous les droits et formalités liés à la convocation à l'assemblée. Des décisions pourront par conséquent être prises valablement au sujet de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

II. Les points de l'ordre du jour de cette assemblée sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Dissolution de la Société et décision de placer la Société en liquidation volontaire;

2. Approbation des comptes d'ouverture de la liquidation de la Société;

3. Nomination de Spornium Limited, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, sous le numéro d'enregistrement 615637 et ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

4. Conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges établis dans la loi modifiée du Luxembourg sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 (la «Loi») ainsi que les statuts de la Société, habilitant le Liquidateur, parmi d'autres choses, à réaliser l'actif et régler le passif de la Société aux fins de liquider des affaires de la Société, à effectuer, à sa seule discrétion, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation, incluant la réalisation de distribution de boni de liquidation intérimaire à L'Associé Unique.

4. Divers.

III. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la placer en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes d'ouverture de la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Spornium Limited, une société à responsabilité limitée, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, sous le numéro d'enregistrement 615637 et ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges établis dans la Loi et les articles de constitution de la Société, pour liquider la Société, habilitant le Liquidateur, parmi d'autres choses, à réaliser l'actif et régler le passif de la Société aux fins de liquider des affaires de la Société, à effectuer, à sa seule discrétion, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation, incluant la réalisation de distribution de boni de liquidation intérimaire à L'Associé Unique.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 septembre 2015. GAC/2015/7661. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163628/143.

(150180157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Winch Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.615.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015162618/14.

(150179268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

WPH Dallion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WPH Dallion I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015162619/11.

(150179421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

WT 9 - SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.426.

Messieurs Peter Kubicki, Matthias Ewald et Tobias Hjelm ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet au 16 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162623/10.

(150178945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Campo Mio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 194.420.

In the year two thousand and fifteen, on eighteenth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

- Mrs. Lucia ZÜNKLER-BEHLAU, of German nationality, born in Korschenbroich (Germany) on the twenty-fourth of May nineteen hundred sixty nine, residing at 1050 Brussels (Belgium), Emile Duraylaan 22, owner of the usufruct of fifteen thousand (15.000) shares of the Company;

- Mr. Stefan Charles Alexander BEHLAU, of German nationality, born in Zürich (Switzerland) on the twenty sixth of July nineteen hundred seventy nine, residing at 1050 Brussels (Belgium), Emile Duraylaan 22, owner of five thousand (5.000) bare property shares of the Company;

- Mr. Julien Edward Paul BEHLAU, of German nationality born in Zürich (Switzerland) on the twenty-third of November nineteen hundred eighty, residing at 21, Markham Street, SW3 3NP, London (United Kingdom) owner of five thousand (5.000) bare property shares of the Company;

- Mr. Christopher Jan Nicolas BEHLAU, of German nationality, born in Zürich (Switzerland) on the sixth of December nineteen hundred eighty one, residing at 21, Markham Street, SW3 3NP, London (United Kingdom) owner of five thousand (5.000) bare property shares of the Company;

(the “appearing parties”),

All here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, having his professional residence at L-6130 Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), 3, Route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after being signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

A) That the present private limited liability company “CAMPO MIO S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194420, has been incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 16, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 764 of March 19, 2015 (the “Company”);

B) That the share capital of the Company amounts to seventy-six million three hundred forty thousand euro (EUR 76,340,000.00) and represented by fifteen thousand (15.000) shares without nominal value;

C) That the appearing parties are the shareholders of the Company (the “Shareholders”), representing 100% of the share capital and that they have taken by unanimity, through their proxy-holders, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to transfer the registered office at 75, Parc d’Activités, L-8308 Capellen (Grand-Duchy of Luxembourg) and article 5 of the articles of incorporation is amended as follows:

“The registered office of the Company is established in the city of Capellen/Mamer. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.”

Second resolution

The Shareholders decide to replace and to acknowledge the resignation of the current managers of the Company respectively Mr. Sébastien RIMLINGER, Mr. Shehzaad ATCHIA and Mr. Erik VAN OS and to grant them full discharge (quitus) for their duties until now.

The Shareholders decide to appoint as new managers of the Company, for an indefinite period, the following persons:

- Mrs. Lucia ZÜNKLER-BEHLAU, born in Korschenbroich (Germany) on the twenty-fourth of May nineteen hundred sixty nine, residing at 1050 Brussels (Belgium), Emile Duraylaan 22;

- Mr. George BRYAN-ORR, born in North-York (Canada) on the tenth of October nineteen hundred seventy, having his professional address at 75, Parc d’Activités, L-8308 Capellen (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Mr. Bertrand PARTY, born in Muret (France) on the twelfth of June nineteen hundred seventy-six, having his professional address at 75, Parc d’Activités, L-8308 Capellen (Grand-Duchy of Luxembourg).

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the said proxy-holder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) soussigné.

ONT COMPARU:

- Madame Lucia ZÜNKLER-BEHLAU, gérant de société, née à Korschenboirch (Allemagne) le vingt-quatre mai mille-neuf cent soixante-neuf, demeurant à 1050 Bruxelles (Belgique), Emile Duraylaan 22, propriétaire de l'usufruit de quinze mille (15.000) parts sociales de la Société;

- Monsieur Stefan Charles Alexander BEHLAU, gérant de société, né à Zurich (Suisse), le vingt-six juillet mille-neuf cent soixante-dix-neuf, demeurant à 1050 Bruxelles (Belgique), Emile Duraylaan 22, propriétaire de la nue-propiété de cinq mille (5.000) parts sociales de la Société;

- Monsieur Julien Edward Paul BEHLAU, gérant de société, né à Zurich (Suisse), le vingt-trois novembre mille-neuf cent quatre-vingt, demeurant à 21, Markham Street, SW3 3NP, Londres (Royaume-Uni), propriétaire de la nue-propiété de cinq mille (5.000) parts sociales de la Société;

- Monsieur Christopher Jan Nicolas BEHLAU, gérant de société, né à Zurich (Suisse) le six décembre mille-neuf cent quatre-vingt-un, demeurant à 21, Markham Street, SW3 3NP, Londres (Royaume-Uni), propriétaire de la nue-propiété de cinq mille (5.000) parts sociales de la Société;

(les «parties comparantes»)

Tous ici représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle au L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), 3, Route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la société à responsabilité limitée «CAMPO MIO S.à r.l.» ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194420, a été constituée le 16 décembre 2014 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 mars 2015 sous le numéro 764 (la «Société»);

B) Que le capital social de la Société s'élève à soixante-seize millions trois cent quarante mille euro (EUR 76,340,000.00) et représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans valeur nominale;

C) Que les parties comparantes sont les associés de la Société (les «Associés»), représentant 100% du capital social et qu'ils ont pris à l'unanimité, par l'intermédiaire de leurs mandataires, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) et l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Capellen/Mamer. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de remplacer et de reconnaître la démission des actuels gérants de la Société à savoir M. Sébastien RIMLINGER, M. Shehzaad ATCHIA et M. Erik VAN OS et de leur accorder décharge pleine et entière (quitus) pour l'accomplissement de leurs devoirs jusqu'à ce jour.

Les Associés décident de nommer comme nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée, les personnes suivantes:

- Madame Lucia ZÜNKLER-BEHLAU, gérant de société, née à Korschenboirch (Allemagne) le vingt-quatre mai mille-neuf cent soixante-neuf, demeurant à 1050 Bruxelles (Belgique), Emile Duraylaan 22;

- Monsieur George BRYAN-ORR, gérant de société, né à North-York (Canada) le dix octobre mille-neuf cent soixante-dix, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Bertrand PARTY, gérant de société, né à Muret (France) le douze juin mille-neuf cent soixante-seize, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg).

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 septembre 2015. Relation GAC/2015/8026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015163645/127.

(150179891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

WWRD Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162624/10.

(150179228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Xerox Financial Services Belux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.180.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la société Xerox Financial Services Belux tenu en date du 26 juin 2015 a décidé de transférer l'adresse de sa succursale de droit luxembourgeois du 15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof et ce, avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162625/12.

(150178852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Yambasouleymane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.956.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2015 à 10.00 heures au siège social.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire que:

1. L'associé unique Monsieur OUEDRAGO Ali cède la totalité de ces parts sociales soit 125 parts sociales à Monsieur DEMIROVSKI Ferki, né le 11 avril 1982 à Delchevo en Macédoine, domicilié au Str. Goce Delcev 2A - 2325 Traboviste - Macédoine.

2. L'Assemblée accepte la révocation de Monsieur OUEDRAGO Ali en date du 30 septembre 2015.

3. L'Assemblée décide de nommer Monsieur ZEZOVSKI Goran né le 20 avril 1981 à Delchevo en Macédoine, domicilié 35 Cité Bettenwiss, L-8479 EISCHEN, à la fonction de gérant unique avec un mandat indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162626/17.

(150179646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

7 Moorgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 183.237.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 580 du 5 mars 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

7 Moorgate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015163509/15.

(150180371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Yacht Support Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.955.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 30.09.2015

- Die Amtsniederlegung von Herrn Diogo Alves als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 04.03.2015 ist angenommen.

- Als seine Nachfolgerin wird Frau Carla Alves Silva, Angestellte, geboren am 13.09.1974 in Sao Salvador / Mirandela (Portugal), mit geschäftlicher Adresse 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg im Rahmen einer Ergänzungswahl mit Wirkung zum 04.03.2015 ernannt. Ihr Mandat läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 aus.

Luxembourg, den 30.09.2015.

Yacht Support Group S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015162628/16.

(150179028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Evolv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 78, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 187.439.

L'an deux mille quinze,
le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Fabian LONGO, salarié, demeurant à L-3240 Bettembourg, 78, rue Michel Hack.

2.- Monsieur Guy MASLIN, salarié, demeurant à B-6700 Arlon, 19, rue de Hayange.

Lesquels comparants sont ici représentés par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 17 septembre 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EVOLV S.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.439.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2065 du 6 août 2014.

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Windhof à Bettembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi à Bettembourg."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3240 Bettembourg, 78, rue Michel Hack.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163746/38.

(150180481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Zephyr International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zephyr International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015162630/12.

(150179565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Zabaleta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 30.433.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015162632/11.

(150179784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Zimmer Investment, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 113.094.

La démission de Madame Isabelle BINAME de ses fonctions de gérante technique de la société est acceptée avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015162635/13.

(150179264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.298.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office

at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on 16 September 2015, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Company”).

THERE APPEARS:

HBC Luxembourg German Holding Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and waives, to the extent necessary, any convening notice;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

(1) Change of the corporate name of the Company from its current name of “HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l.” to “HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.”;

(2) Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change mentioned under item (1) above;

(3) Granting of authority in relation to item (1) above; and

(4) Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from its current name of “HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l.” to “HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the change of the corporate name of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“The name of the company is “HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above change of the corporate name and hereby empowers and authorises any manager (gérant) of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to, each one of them acting individually with full power of substitution under their sole signature, proceed, in the name and on behalf of the Company, to the registration in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) of the changes mentioned under the resolutions above.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 16 septembre 2015, non encore publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» (la «Société»).

A COMPARU:

HBC Luxembourg German Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (l'Associé Unique),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, au moyen d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été initialisée ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin de subir, avec lui, les formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, requiert le notaire d'enregistrer que:

I. l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de Société, qui est de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominal de 1 EUR (un euro) chacune et renonce, pour autant que nécessaire, aux formalités de convocation;

II. l'Associé Unique a été convoqué pour prendre des décisions sur les points suivants:

(1) Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle de HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l.» en la dénomination «HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.»;

(2) Modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement mentionné au point (1) ci-dessus;

(3) Pouvoir donné en relation avec le point (1) ci-dessus; et

(4) Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale actuelle de la Société de «HBC Luxembourg Master Lease Company S.à r.l.» en la dénomination «HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.».

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le nom de la société est «HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre d'associés de la Société à afin de refléter le changement de dénomination sociale mentionné ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, à l'effet de procéder, individuellement avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre des actions de la Société (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements prévus par les résolutions précédentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, daté tel qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30835. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163843/126.

(150180647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Zoubra Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZOUBRA MANAGEMENT SARL

Référence de publication: 2015162636/10.

(150178944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

3S Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.737.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162637/9.

(150178826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Floriva Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.674.

B195674 - L150177883

Cet extrait remplace la précédente version déposée en date du 01/10/2015

RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 septembre 2015 que:

- Les démissions de Mme Caroline GOERGEN administrateur de classe A, Mme Agnes CSORGO et Mr Marc CHONG KAN, administrateurs de classe B de la Société, ont été acceptées avec effet au 28 septembre 2015;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateur, avec effet au 28 septembre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2015:

* Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, administrateur de classe A;

* Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, administrateur de classe A;

* Monsieur Martins BAUMANIS, né le 6 janvier 1979, à Ogre, Lettonie, résidant professionnellement à Lielirbes street 17a-8, Riga, LV-1046 Lettonie, administrateur de classe B;

* Monsieur Kieran DONNELLY, né le 17 mars 1965, à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à Lielirbes street 17a-8, Riga, LV-1046 Lettonie, administrateur de classe B.

- la démission de la société REVICONSLT S.à r.l., commissaire de la Société, a été acceptée avec effet au 28 septembre 2015;

- la nomination de KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS B149133 en tant que réviseur d'entreprises agréé a été acceptée avec effet au 28 septembre 2015 ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 28 septembre 2015 que:

- Monsieur Kieran DONNELLY, né le 17 mars 1965, à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à Lielirbes street 17a-8, Riga, LV-1046 Lettonie, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 28 septembre 2015 ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163774/35.

(150179822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

42 Consulting Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015162638/10.

(150178795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

SL Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 184.790.

L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme «S.L. INVESTMENTS S.A., SPF», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.009,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 septembre 2015, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

détentrice de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "SL EVENTS s. à r.l." (numéro d'identité 2014 24 06 900), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 184.790, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 février 2014, publié au Mémorial C, numéro 1134 du 6 mai 2014,

requiert le notaire instrumentant d'acter:

- a) qu'elle décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour;
- b) qu'elle décide de nommer comme liquidateur Monsieur Serge LENTZ, administrateur de sociétés, né à Strasbourg (France) le 3 décembre 1962, demeurant à L-8010 Mamer, 80, route d'Arlon;
- c) qu'elle détermine les pouvoirs du liquidateur comme suit:
 - le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;
 - le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;
 - le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.
- d) qu'elle décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.
- e) qu'elle accorde décharge pleine et entière au gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30921. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163398/49.

(150180101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Engel und Sonntag Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.986.

Auszug aus der ausserordentliche Generalversammlung vom 14. September 2015

Es geht aus einer ausserordentliche Generalversammlung vom 14. September 2015, betreffend die Gesellschaft "ENGEL UND SONNTAG IMMOBILIEN GmbH", mit Sitz in L-5455 Schengen, 1A, Waistrooss, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 180.986:

1.- Gemäß Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 14. September 2015 hat Frau Tina PLUWAK, Ehegattin ENGEL, vorgeannt, alle fünfzig (50) ihr gehörenden Anteile der Gesellschaft "ENGEL UND SONNTAG IMMOBILIEN GmbH", an Herrn Jean-Marie SONNTAG, Immobilienberater, geboren in Oberkorn, am 15. März 1949, wohnhaft in L-4945 Bascharage, 12, rue um Bechel, abgetreten.

Gegenwärtige Anteilsübertragung fand statt zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis, welchen Betrag der Zedent bekennt, von dem Zessionar vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde gänzlich ausbezahlt bekommen zu haben, worüber hiermit Quittung.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm an durch abgetretenen Anteile vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile erzeugen, vom heutigen Tage angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Eine Kopie dieser Anteilsabtretung, nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt dieser Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben.

2.- Gemäß Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 14. September 2015 hat Frau Nathalie SONNTAG, vorgeannt, einen (1) ihr gehörenden Anteil der Gesellschaft "ENGEL UND SONNTAG IMMOBILIEN GmbH", an Herrn Jean-Marie SONNTAG, Immobilienberater, geboren in Oberkorn, am 15. März 1949, wohnhaft in L-4945 Bascharage, 12, rue um Bechel, abgetreten.

Gegenwärtige Anteilsübertragung fand statt zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis, welchen Betrag der Zedent bekennt, von dem Zessionar vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde gänzlich ausbezahlt bekommen zu haben, worüber hiermit Quittung.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm an durch abgetretenen Anteil vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche dieser Anteil erzeugt, vom heutigen Tage angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Eine Kopie dieser Anteilsabtretung, nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt dieser Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben.

Erklärung

Frau Tina PLUWAK, vorgeannt, sowie Frau Nathalie SONNTAG, vorgeannt, gemeinsam handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft "ENGEL UND SONNTAG IMMOBILIEN GmbH.", erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilübertragungen, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

- Frau Nathalie SONNTAG, vorgeannt, neunundvierzig Anteile	49
- Herr Jean-Marie SONNTAG, vorgeannt, einundfünfzig Anteile	51
Total: einhundert Anteile	100

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 29854. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163732/49.

(150180840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Société d'Investissement et de Développement Economique Familial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.462.

ANNULE ET REMPLACE LA PUBLICATION N°L150127498 DU 16/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FAMILIAL S.A.

Référence de publication: 2015163401/11.

(150179052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.762.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163403/9.

(150180763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Syndic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 50.845.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée GÉRANCES ROXY S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.228 (NIN 2011 2447 467),

ici représentée par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SYNDIC S.à r.l., avec siège social à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 50.845 (NIN 1995 24 03 411).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 348 du 28 juillet 1995.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68.-), représenté par cent (100) parts sociales.

Que suite à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 21 septembre 2015, lequel contrat, après avoir été signé "ne varietur" par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, les cent (100) parts sociales sont toutes attribuées à la société à responsabilité limitée GÉRANCES ROXY S.à r.l., prénommée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et constate que le capital social de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68), sera désormais représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de CENT CINQ EUROS TRENTE-DEUX CENTS (€ 105,32) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68) au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), sans création de parts sociales nouvelles, mais en augmentant la valeur du pair comptable, moyennant incorporation à concurrence du montant de CENT CINQ EUROS TRENTE-DEUX CENTS (€ 105,32) de résultats reportés, ainsi qu'il résulte d'un bilan daté au 31 décembre 2014, dûment approuvé par le gérant technique et le gérant administratif de l'associée unique.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par Monsieur Josua WUTZ, prénommé, agissant en sa qualité de gérant administratif et Monsieur Marcel LAURENT, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique de la société, confirmant que lesdits résultats n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour, déclaration datée du 4 août 2015,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et les représentants de la comparante resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Troisième résolution

Ensuite l'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) de sorte que le capital au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125) chacune.

Quatrième résolution

L'associée unique, la société à responsabilité limitée GÉRANCES ROXY S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.228, constate que le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) lui sont toutes attribuées en tant qu'associée unique.

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Guy LUTGEN, en tant que gérant de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

a) L'associée unique décide de nommer en tant que gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marcel LAURENT, agent immobilier, né à Dudelange, le 5 août 1964, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks.

b) L'associée décide de nommer en tant que gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, né à Dudelange, le 20 août 1966, demeurant professionnellement à L-3450 Dudelange, 59, rue du Commerce.

c) La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163416/78.

(150180836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.